

Pistes cyclables et déplacements doux : le Grand Narbonne est tourné vers l'avenir

Edouard Rocher, Vice-président du Grand Narbonne, délégué aux Transports et à l'Intermodalité communique :

Le Grand Narbonne et la Ville de Narbonne ont présenté récemment et conjointement un projet de création et d'amélioration, d'ici 2020, de 16,8 km de pistes cyclables sur la commune de Narbonne, incluant la connexion entre les quartiers prioritaires (Cœur historique, Razimbaud, St Jean/St Pierre) et le centre-ville. Ce projet va mobiliser 1,2 million d'euros d'investissements portés par le Grand Narbonne, qui a obtenu des participations élevées de l'Etat (330 000 euros au titre de la Politique de la Ville) et de l'Europe (550 000 euros dans le cadre du volet urbain de l'Approche territoriale intégrée). La Ville de Narbonne s'insère dans le projet avec une participation de 300 000 euros destinée à réaliser des équipements d'intégration dans le paysage urbain de ces futures pistes cyclables.

A la suite du Président Jacques Bascou, je me réjouis de cette coopération établie entre la communauté d'agglomération et la Ville de Narbonne qui marque une étape importante vers la création d'une offre crédible en termes de déplacements doux à Narbonne.

Lors de la conférence de presse Agglo-Ville, que nous avons tenue le 28 mars dernier, le maire de Narbonne Didier Mouly faisait remarquer que « *rien n'avait été fait pendant des années* », reconnaissant aussitôt que cette observation s'appliquait à tous les mandats depuis des décennies.

Si cette précision a son importance, c'est uniquement pour signaler que notre regard de responsables politiques doit se porter vers l'avenir, afin de prendre en compte les attentes exprimées par les citoyens en matière de déplacements doux et de mobilités alternatives.

Il est encourageant de voir que la Ville de Narbonne reconnaît désormais la réalité de ces attentes du public et décide de se joindre à ce projet de pistes cyclables qui exprime la volonté de construire une alternative au « tout voiture ». En effet, on ne peut imaginer que ce choix de la Ville de Narbonne n'ait pu être motivé que par l'opportunité d'obtenir d'importants financements extérieurs.

Regardons donc l'avenir ! Au-delà du développement nécessaire des pistes cyclables, notre réflexion doit se porter plus globalement sur la manière d'organiser la mobilité à Narbonne et sur le territoire, en accordant la place nécessaire aux modes de déplacements alternatifs.

L'insertion des transports collectifs devra être repensée, avec notamment la création de couloirs de bus en ville et l'instauration de navettes gratuites pour la desserte de l'hyper-centre, qui nécessitent des aménagements spécifiques. Enfin, il est temps de poser ce regard d'avenir, que nous voulons positif et pertinent, sur le Plan de Déplacements Urbains (PDU). En effet, il est grand temps de relancer le processus d'élaboration de ce plan qui doit organiser les modes de déplacement de nos concitoyens à partir de la prochaine décennie. Ce travail de prospective et de la planification relève de la compétence du Grand Narbonne. Il sera mené à bien avec la coopération de tous.